

Séance 4. Les discriminations sexuelles aujourd'hui.

1- Un exemple de plaidoirie.

Nous sommes toutes Amina EL Filali par Majda El Alaoui, Lycée Pape Clément, Pessac (33).

Plaidoiries des LYCÉENS 2013, Mémorial de la Paix, Caen.

Aujourd'hui, une jeune fille de 15 ans s'est donné la mort. Encore une qui n'a pas survécu à l'adolescence me direz-vous. Seulement voilà, cette adolescente- là avait des préoccupations qui n'étaient vraiment pas de son âge. Toute la journée, elle attendait le retour à la maison de cet homme qu'elle devait désormais appeler «
 5 Mon mari ». Non, elle n'a pas fait cette folie que d'épouser son amoureux du moment. Non, elle n'a pas choisi qu'elle appellerait cet homme ainsi. C'était là, posé devant elle et elle n'a pas eu le choix. Cette adolescente, c'est Amina EL FILALI. Amina a été mariée à son violeur alors qu'elle n'était qu'une enfant. Et comme si cela ne suffisait pas, elle a été battue pendant un an par son mari avant de se suicide
 10 der avec de la mort aux rats. Ce mari qui aujourd'hui est libre comme l'air. Il a bien sûr été interrogé suite à la mort de sa toute jeune épouse mais non pas comme coupable, seulement comme témoin. Après avoir déclaré que la belle-famille était responsable de la mort de la jeune fille et que leur mariage était un accord des deux parties, il a été relâché et vit aujourd'hui paisiblement au nord du Maroc, dans
 15 la campagne de Larache. Il y a comme quelque chose de dérangeant dans ce que je viens de vous dire, n'est-ce pas ? Effectivement, depuis toujours, il existe une loi en Afrique du Nord et dans certains pays du Moyen-Orient. Une loi qui n'avait pas fait réagir grand-monde avant que cette Marocaine mette fin à ses jours dans d'atroces souffrances. Cette loi, au Maroc, c'est la loi 475 du Code Pénal qui auto-
 20 rise un violeur à épouser sa victime sous prétexte de lui rendre son honneur et d'échapper lui-même à la prison. En soi, la légalisation du viol. Si j'évoque plus particulièrement le cas du Maroc, c'est parce que les féministes marocaines sont les premières à avoir fait connaître cette loi au reste du monde. Elles sont également les seules à avoir osé la dénoncer. En cette période de quête identitaire, elles ont
 25 eu le courage de s'élever contre cette loi à travers de nombreux articles sur plusieurs médias et ainsi que dans plusieurs mouvements comme la manifestation « nous sommes toutes Amina EL FILALI » devant le Parlement à Rabat. J'ai également été interpellée par un article dont le titre était : « Maroc, le pays où le viol est déguisé en mariage. » Mais il ne faut pas croire que les autres féministes arabes
 30 restent indifférentes. Nawal EL SAADAWI est la féministe la plus célèbre du monde arabe d'après le journal « Courrier International » et elle est Égyptienne. Après avoir enseigné dans une université aux Etats-Unis, elle revient au Caire. En 2011, elle est la première femme à avoir appelé aux manifestations qui ont abouti à la chute du régime. On constate donc la nouvelle place qu'ont prise les femmes dans
 35 les pays arabes. Grâce aussi aux moyens de télécommunication modernes, elles apprennent qu'elles peuvent être les égales des hommes. Un peu partout, les coutures craquent, les femmes se révoltent. Le problème vient donc d'ailleurs. Aujourd'hui, Mesdames, Messieurs, c'est le monde que j'accuse d'avoir ignoré ce drame. J'accuse mon pays d'origine de bafouer ainsi ses filles et enfin j'accuse la
 40 société de faire encore des différences entre hommes et femmes. J'aimerais rendre hommage à Amina, cette fille qui aurait eu mon âge aujourd'hui, ainsi qu'à toutes les femmes qui encore, au XXIe siècle, sont victimes de discrimination à cause de leur sexe. On parle de discrimination mais on vient à se demander quelle en est la source. Il faut savoir que des lois existent contre toutes les formes de discrimination
 45 à l'égard des femmes. L'article 19 de la Nouvelle Constitution du Royaume du Maroc de 2011 dit que l'homme et la femme jouissent, à égalité, des droits et libertés à caractères civil, politique, économique, social, culturel et environnemental. Les lois sont là. Alors pourquoi ? Pourquoi faut-il qu'une loi datant de 1962 et qui va à l'encontre de la Nouvelle Constitution soit encore appliquée en 2012 ? Ceci est contra-

50 dictoire. Le Maroc, en tant que pays islamique, applique les lois dictées par la religion en ce qui concerne le code civil et familial. Pourtant moi quand je lis le Coran, je constate qu'il n'est pas permis de marier une femme divorcée ou veuve sans prendre son avis. Il est également préconise d'avoir son accord avant de marier une femme vierge. Encore une nouvelle contradiction.

55 Des contradictions dont les Tunisiennes font également les frais, puisqu'elles voient chaque jour reculer leurs espaces de liberté. Je pense qu'il ne faut pas accuser la religion mais ces sociétés malsaines. Ces sociétés dans lesquelles sans pots-de-vin on ne peut pas obtenir une véritable justice. Dans le mot « justice » il y a « juste ». Que signifie être juste si ce n'est accorder

60 aux femmes ce qui leur est du ? Etre juste voudrait dire que les femmes de la classe dirigeante, les femmes battues qui vivent l'horreur au quotidien, ainsi que les femmes indépendantes de la classe moyenne, bénéficieraient toutes d'une justice similaire. Nous devons donc comprendre que la jeune Amina n'a pas été seulement victime d'un viol mais aussi de la loi. Sa famille étant

65 sans relations et bien trop pauvre pour les pots-de-vin. On parle d'Amina EL FILALI mais il faut savoir que son cas est loin d'être isolé. Il n'existe aucune statistique qui prenne en compte le nombre de vies brisées par ces pratiques ancestrales. Qui peut dire combien de timides mariées sur la photo ont d'abord été violentées par leur époux et négociées pour l'honneur de leur famille ? Ni vous, ni moi. Aujourd'hui les pays arabes sont a leur tournant. Il devient indispensable que les législateurs, les juges et les avocats, et, en fait, la société au sens large, décident que les femmes doivent disposer des mêmes droits que les hommes. Qu'elles puissent s'émanciper et qu'elles puissent choisir de dire non. L'éducation, l'information et le dialogue sont des

75 outils qui peuvent grandement faciliter l'insertion totale des femmes dans tous les domaines et atteindre ainsi la parité. Cette avancée doit être imminente car il n'est plus possible d'attendre encore d'autres crimes d'honneur comme celui d'Amina EL FILALI pour faire changer les choses. Ce sera un petit pas pour

80 la liberté de la femme dans le monde arabe, et un grand pas pour la cohérence, l'égalité des sexes et donc l'Humanisme.

Lecture critique : repère (utilise les fluos et la marge) dans ce texte ...

- la structure argumentative : les idées (arguments) et leurs enchaînements (connecteurs).
- quelques procédés stylistiques propres au texte argumentatif.



2– Lecture documentaire.

A partir du site de l'Observatoire des inégalités qui analyse les diverses manifestations des inégalités Hommes / Femmes dans la société actuelle, choisis un aspect précis (conditions de vie, emploi, revenus, éducation, divers) auquel tu vas consacrer ta plaidoirie et sélectionne les informations qui pourront nourrir ton argumentation. www.inegalites.fr/spip.php?rubrique114&id_groupe=15 (lien sur le site).

Conseil : choisis un thème dans lequel la discrimination est évidente !